



Bambou et barrière anti rhizome

Par guys

Bonjour,
j'ai fait appel à une entreprise pour la pose de mes bambous et la pose d'une barrière anti rhizome conforme aux exigences.
Cette barrière ne remplit pas son office puisque au bout de 4 ans, les bambous commencent déjà à sortir de la barrière.

Ils m'avaient pourtant convaincu que les bambous ne sortiraient pas de la barrière.
La société est venue pour couper et mettre un peu de gasoil dans les tiges mais ils continuent de franchir la barrière de tous les côtés. Je n'ai même plus accès avec une pioche tellement les racines sont dans le sol.
Est-ce que je peux demander à l'entreprise d'arracher tous les bambous à leurs frais ?
Je ne veux pas qu'ils envahissent ma propriété ou celle du voisin.
Y a-t-il une garantie décennale pour ce genre de travaux ?
merci pour votre réponse
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
La garantie légale est de 2 ans en matière de consommation.
Avez-vous tenté un recours amiable envers l'entreprise (courrier RAR) ? Ou demandé à son assurance pro de prendre en charge ?
Sinon, vous avez peut-être choisi une variété de bambou vraiment coriace et donc dangereuse : qui vous l'a conseillée ?

Par guys

Bonjour,
ce sont des bambous traçants (ils ont beaucoup de racines horizontales) installés par l'entreprise, je n'ai rien choisi (oui ils sont coriaces), je vais voir avec l'entreprise en espérant qu'ils seront arrangeants.
merci en tout cas.

Par NESTVERO

Bonsoir

Les bambous pour s'en débarrasser sera très très difficile. La seule solution est de les "fatiguer" couper la tige dès qu'elle sort de terre laisser pousser environ 20 cm et coupez. Bon courage .. Nous avons mis plus de 4 ans pour en venir à bout car ça casse même les murettes (la nôtre est fendue à plusieurs endroits)... Sinon la mini pelle ... Mais un petit bout de rhizome peut repousser .. Bon courage